

**Procès-verbal de la réunion
du 11 octobre 2018**

adopté le 7 décembre 2018

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
255^{ème} séance
(20^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.....	3
III.	Exécution du budget et du programme su l'exercice 2018	3
	1. <i>Retour de la Commission des aides financières du 11 octobre 2018 matin</i>	3
	2. <i>Point sur l'exécution financière</i>	3
	3. <i>Bilan des annulations / réductions</i>	4
	4. <i>Budget rétroactif n°1 pour l'année 2018</i>	4
	5. <i>Autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit</i>	4
IV.	11 ^{ème} Programme d'intervention.....	5
	1. <i>Présentation et approbation du projet de document du 11^{ème} Programme d'intervention</i>	5
	2. <i>Approbation du projet de délibération relatif au vote des taux des redevances</i>	10
V.	Budget initial pour l'année 2019	10
	1. <i>Débat d'orientation relatif au budget initial pour l'année 2019</i>	10
VI.	Divers	10
	1. <i>Poursuite de la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo</i>	10

La séance est présidée par M. FORRAY.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

M. HOELTZEL énonce la liste des pouvoirs :

- M. GUIRLINGER à Mme NORMAND ;
- M. LECLERC à M. BOULY ;
- M. BECKER à M. BAUER ;
- M. ERB à M. PELLETIER ;
- M. REININGER à M. PELLETIER ;
- M. GOURTAY à la DREAL Grand-Est.

I. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est approuvé.

III. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2018

1. Retour de la Commission des aides financières du 11 octobre 2018 matin

M. GEORGE présente les conclusions de la Commission des Aides du jeudi 11 octobre 2018 au matin. Ont été traités au cours de cette matinée 151 dossiers, pour un global de 33 millions d'euros d'aides accordées. Il a été remarqué qu'il serait judicieux de travailler plus sur la communication autour de ces projets, notamment ceux répondant aux appels à projet. L'état d'avancement du plan triennal 2018-2020 a été présenté. Il montre que les limites d'empiètement sur le 11^{ème} programme fixées par le CA seront respectées. Le plan triennal représentera moins de 80% des dotations dédiées à l'assainissement en 2019, et moins de 70% en 2020. Ont aussi été examinés les différents appels à projet (AAP), notamment de nombreux projets « eau et énergie ». Enfin, lors de la commission, deux dossiers présentés en refus ont fait l'objet de débats.

2. Point sur l'exécution financière

M. DINCUFF présente l'exécution financière sur l'exercice 2018.

Le Président relève que la trésorerie est très tendue.

M. DINCUFF ajoute qu'il importe de tenir l'encaissement des recettes. Des mesures de gel de crédits de paiement (CP) pourront être proposées au mois de décembre pour faire face au décalage entre les paiements impactant la trésorerie et les réditions de comptes.

M. BAUER s'interroge sur l'impact de ces mesures sur les salaires.

M. DINCUFF répond que l'AERM prend cet aspect en compte plus généralement sur la liquidation des aides. La signature de l'établissement est honorée sans réel retard. Les délais de paiement sont de 43 jours maximum, selon une étude interne récente.

Le Président affirme qu'une grande attention sera portée sur ce point mais note que ce délai de paiement reste raisonnable.

3. Bilan des annulations / réductions

M. DINCUFF présente le bilan des annulations / réductions sur l'exercice 2018.

M. BAUER s'interroge sur les raisons de l'augmentation des annulations et réductions entre les 9^{èmes} et 10^{ème} programmes.

M. HOELTZEL indique que le 9^{ème} programme est en train de s'éteindre, et qu'il reste nécessairement moins de dossiers pour le 9^{ème} programme que pour le 10^{ème} programme.

Le Président précise qu'il s'agit d'une photographie des 621 dossiers et de la manière dont ils se répartissent.

M. HOELZTEL ajoute que nombre de dossiers de 2007 sont encore traités en 2018. Il souligne que le 11^{ème} programme corrigera ce défaut en restreignant à 5 ans la durée des conventions, liquidation comprise.

M. DINCUFF complète : avant le 11^{ème} programme, il était difficile de faire face au nombre de dossiers. Les contrats plus anciens ne sont pas rédigés de la même façon, et leur date certaine de fin du contrat n'est pas toujours clairement opposable. Il ne s'agit pas seulement de réduire les aides, mais de fiabiliser et responsabiliser les porteurs de projet.

Le Président propose de prendre une décision, qui est de valider le montant d'annulation d'engagements. En l'absence de questions de principe, le président en appelle au vote.

La délibération n°2018/18 est adoptée à l'unanimité.

4. Budget rétroactif n°1 pour l'année 2018

M. DINCUFF présente le budget rectificatif n°1 pour l'année 2018.

M. BAUER indique que le changement présenté par M. DINCUFF sera irréversible, et souhaite savoir quel est le reste à payer qui est envisagé à l'entrée du 11^{ème} programme.

Le Président explique que l'objectif est justement de le maîtriser.

M. DINCUFF indique que le reste à payer est de 245 millions d'euros ; au budget initial, il était de 271 millions d'euros. Le vote précédent a permis de corriger le reste à payer. L'établissement est aujourd'hui mobilisé pour réduire ce qui a été nommé « l'ombre portée » du 10^{ème} programme sur le 11^{ème} programme. En l'absence de ces travaux de mise à jour des restes à payer, la mesure de gel de 10 millions d'euros n'aurait pas été suffisante.

Le Président ajoute que la portion de trésorerie liée aux prélèvements pour excès de fonds de roulement général a un effet direct. Ce gel de dix millions d'euros en est une conséquence.

La délibération n°2018/19 est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit

Le Président explique que, - la tension sur la trésorerie étant forte -, il est proposé de prévoir une ligne de crédit de court terme. Il rappelle que la situation financière de l'AERM sera délicate tout au long de l'exercice 2019.

M. DINCUFF présente les simulations de trésorerie de l'exercice 2019. Il propose de recourir à une ligne de crédit, estimée à cinq millions d'euros.

Le Président précise qu'il s'agit d'une opération classique dans une entreprise, et que cette solution ne sera utilisée que sur des périodes limitées. Il s'agit d'une opération nécessaire, ne serait-ce que pour que l'AERM puisse répondre aux appels de fonds dans les délais.

M. DINCUFF ajoute que cet emprunt sera utile en cas de situations imprévues, comme un décaissement de dix millions d'euros pour l'AFB.

Le Président complète qu'il s'agit de prendre les bonnes mesures au bon moment avant que la situation ne s'aggrave.

M. THEVENET demande si les frais nécessaires à cette ligne de trésorerie seront déduits de la participation de l'Etat.

M. POTIER considère cette proposition comme choquante, puisqu'il s'agit de la deuxième fois qu'une ligne de trésorerie est ouverte. Il précise que la première opération avait été réalisée dans le cadre d'un prélèvement de 45 millions d'euros, une dizaine d'années auparavant.

M. DINCUFF corrige : la précédente mobilisation du financement externe constituait un emprunt. Celui-ci était motivé par des travaux d'assainissement de grande ampleur d'une agglomération, auxquels il était nécessaire de faire face à l'époque.

M. POTIER ajoute qu'ouvrir une ligne de trésorerie nécessite de déboursier un peu plus d'argent.

M. DINCUFF conteste la corrélation entre le paiement d'une dépense et l'utilisation de la trésorerie.

Le Président complète : il s'agit de gérer les arriérés de l'établissement à moindre coût. Le président pense qu'il est plus pertinent de faire appel à une ligne de trésorerie que de réaliser un emprunt. Une discussion est en cours avec la tutelle, qui reconnaît qu'en cas d'espèce une ligne de crédit est pertinente. Cela serait plus inquiétant si cette ligne était ouverte pour l'utiliser pendant six ou neuf mois ; or, l'AERM l'utilisera seulement sur deux périodes de l'année : entre février et mars, puis en fin d'année. La gestion de trésorerie est excellente, dans une logique d'optimisation et de gestion active. Dans une entreprise, cela serait considérée comme une opération intelligente.

M. BAUER ajoute que c'est le cas pour l'AERM également.

M. THEVENET rappelle que des frais de trésorerie sont engendrés même lorsque celle-ci n'est pas utilisée.

Le Président note qu'il y aura en effet un petit coût.

La délibération n°2018/20 est adoptée à l'unanimité.

IV. 11^{ème} Programme d'intervention

1. Présentation et approbation du projet de document du 11^{ème} Programme d'intervention

Le Président rappelle le contexte de la construction du 11^{ème} programme : celle-ci a été difficile, avec des instructions reçues en trois temps. Une première lettre de cadrage a été reçue en novembre 2017, une deuxième en juillet 2018, une troisième sous la forme d'un discours du premier ministre fin août 2018. A chaque intervention, il a fallu ajuster, poser des questions, optimiser. Sous la conduite de M. BAUER, la Commission des Programmes est parvenue à une solution répondant aux orientations politiques demandées. Au cours d'une réunion extraordinaire du bureau du CB et de la Commission des Programmes, un certain nombre de points ont été vérifiés, et un accord a été trouvé. Le président propose de rentrer dans le vif du sujet.

M. BAUER introduit les travaux de la Commission des Programmes vis-à-vis du 11^{ème} programme. La commission a dû s'ajuster aux différentes contraintes apparues au fur et à mesure de la rédaction du programme. Il mentionne notamment les contraintes budgétaires, en rappelant que les prélèvements se sont élevés à 140 millions d'euros, soit 12% du 10^{ème} programme, et s'élèveront toujours à 100 millions d'euros

pour le 11^{ème} programme. Ces contraintes budgétaires fortes, ont poussé la Commission des Programmes à des choix douloureux. La diminution des effectifs peut également être pointée du doigt. Cependant, les meilleures solutions jaillissent souvent d'un champ de contraintes, et un certain optimisme doit être gardé vis-à-vis des performances du 11^{ème} programme. M.BAUER conclue en remerciant les membres de la Commission des Programmes pour le travail effectué, mais aussi pour le climat de travail respectueux malgré des intérêts parfois divergents.

Le Président remercie les membres et les services de l'AERM qui n'ont pas lésiné sur le travail de préparation ou de transformation des cadrages en textes précis et concrets.

M. HOELTZEL présente les éléments en vue de l'adoption du 11^{ème} programme à savoir les évolutions apportées à la maquette financière du 11^{ème} programme au regard de la lettre de cadrage du 28 juillet 2018 et des conclusions des Assises, le choix proposé en termes de taux des redevances et d'intégration d'éléments de cadrage plus précis notamment sur l'arrêt du financement de l'ANC, la conditionnalité au prix de l'eau et le seuil minimum de travaux pour l'accès aux aides.

Le Président relève que ces enjeux ne sont pas extrêmement simples. Les membres du CA constituent un relais d'opinion, avant de présenter le dossier au CB et permettent, par leurs questions, d'explicitier le sujet.

M. INGWILLER affirme adhérer à l'ensemble des propositions d'évolution du programme. Cependant, les collectivités dans leur ensemble constituent les perdantes de cette nouvelle maquette, notamment au niveau de la prime et de l'assainissement. Il importe donc de communiquer largement auprès des collectivités : les responsables des communautés de communes, des syndicats de réseaux, ou autres, doivent prendre conscience que le prix de l'eau augmentera. Cela n'occulte pas les efforts faits pour les communes rurales fragiles. Enfin, peut-être la notion de changement climatique aurait-elle dû être plus clairement affichée ?

Le Président reconnaît l'importance de cette dernière question. Cependant, un certain nombre d'actions vont constituer des éléments de réponse, sur le domaine 3 en particulier, mais aussi au niveau de la protection de la ressource.

M. HOELTZEL précise que l'assainissement reste une mesure essentielle face au changement climatique, bien qu'indirecte. Il présente ensuite quelques actions phares du 11^{ème} programme directement liées au changement climatique :

- La restauration du milieu aquatique : celle-ci passe par la protection des zones humides, les champs d'expansion des crues, la restauration des cours d'eau, l'eau en ville, etc. Ces actions représentent 126 millions d'euros d'investissement, soit 15% du budget global d'investissement, en hausse par rapport au 10^{ème} programme ;
- Les mesures liées aux eaux pluviales : la filtration de l'eau pluviale, la réduction des rejets, la régulation des débits, - y compris la gestion des micropolluants -, etc. Ces actions représentent des budgets de l'ordre de 80 millions d'euros, soit 10% du budget global d'investissement, en hausse de plus de 50% par rapport au 10^{ème} programme.

Cumulées, ces mesures représentent 30% du programme lié directement à la résilience au changement climatique, sans mentionner des actions plus indirectes portant par exemple sur la qualité des ressources en eau. M.HOELTZEL note cependant qu'il n'est jamais fait directement mention du changement climatique, puisque celui-ci se retrouve de manière diffuse dans tout le programme.

Le Président remarque toutefois qu'il importe de réfléchir à la mise en évidence de ces actions dans l'optique d'une lecture axée sur le changement climatique. Si cela se révèle intelligent, signifiant et à faible coût, il serait intéressant de produire un indicateur de suivi spécifique pour comptabiliser dans la durée, les moyens alloués au changement climatique.

M. DIETMANN, concernant les moyens prévus pour le grand cycle de l'eau, se demande si, au cas où les aléas climatiques de l'année prochaine venaient à amplifier les problématiques liées à l'étiage, la proportion des autorisations de programme pourrait être révisée, notamment sur la ligne gestion quantitative dont l'enveloppe semble faible.

Le Président rappelle qu'il arrive que le CA réajuste parfois en cours d'année en fonction des besoins, et que l'AERM a déjà su s'adapter.

M. HOELTZEL ajoute que la ligne « Etiage, gestion quantitative » est calculée sans prendre en compte les mesures possibles de réduction des fuites. Si seulement quelques centaines de milliers d'euros sont attribués par an aujourd'hui à l'étiage, la situation peut évoluer. Cependant, la situation du bassin Rhin-Meuse n'est pas la même que celle des bassins du sud de la France, où la pression sur la quantité des ressources en eau n'est pas la même. Pour autant, des marges de manœuvre existent au sein du domaine 3 qui est en hausse par rapport au 10^{ème} programme.

M. DARBOIS remarque que ce sujet a été largement évoqué en Commission des programmes. En tant qu'élu d'une collectivité territoriale relativement importante, M. DARBOIS s'interroge sur les éléments de langage qu'il va falloir mobiliser pour expliquer la probable augmentation du prix de l'eau résultant d'un recentrage de l'agence de l'eau sur le grand cycle de l'eau. Si M. DARBOIS comprend la philosophie de l'AERM, - portée sur le long terme -, et y adhère, il lui semble important de définir des éléments de langage qu'il puisse utiliser avec les personnes réfractaires.

Le Président propose plusieurs éléments de langage. Dans un premier temps, les services d'eau et d'assainissement sont maintenant dans un système d'amortissement et de renouvellement : les aides de l'AERM évoluent en fonction du contexte réglementaire ; si moins d'importance est accordée à l'assainissement ou aux réseaux aujourd'hui, c'est parce que l'AERM a suffisamment appuyé sur ces points lors des deux derniers programmes. Le domaine 3 du 11^{ème} programme relève de la responsabilité de chacun et est réalisé au bénéfice de tous. L'AERM se soucie aujourd'hui de questions dont elle n'avait pas conscience il y a vingt ans : il est nécessaire de se poser un certain nombre de questions sur les molécules artificielles injectées depuis plus de trente ans dans les eaux souterraines, qui ont impact sur les humains et le monde vivant en général.

M. DARBOIS adhère totalement aux propos du Président. Mais il souhaiterait que ce langage, plus sévère à l'égard de ce qui a été fait, soit davantage porté à l'extérieur des locaux de l'AERM. Depuis plusieurs années, les écologistes attirent l'attention sur ces sujets mais ne sont pas pris au sérieux ; il aimerait, - en tant que militant -, être soutenu dans la transmission de ce message pour être intransigeant vis-à-vis de la réduction à la source des produits phytosanitaires.

Le Président ne pense pas qu'il soit militant d'affirmer que l'AERM a pris des décisions il y a vingt et trente ans, - de bonne foi -, qui ont eu des conséquences qui n'avaient pas été anticipées. Il affirme qu'il est nécessaire aujourd'hui d'éviter de reproduire les mêmes erreurs, tout en sachant que certaines des décisions prises seront critiquées dans vingt ans. Il faut tenir ce discours, mais par honnêteté et non militantisme.

M. BOULY propose également un élément de langage. La Terre est entrée dans la sixième grande extinction des espèces de son histoire, dont l'Homme fera peut-être partie. Par ailleurs, la politique de réduction des moyens en matière d'assainissement le dérange un peu, même si M. BOULY suppose qu'elle intègre la lutte contre les eaux claires parasites. Il est cependant satisfait de la priorité donnée au domaine 3 - c'est-à-dire le grand cycle de l'eau -, qui entre directement en résonance avec le changement climatique.

M. GEORGE considère que ces contraintes budgétaires sont une opportunité pour l'AERM de se consacrer à ses vraies missions, c'est-à-dire d'appréhender la gestion de l'eau davantage dans sa globalité. Les actions du domaine 2 relèvent de l'acquis, et donc d'une logique d'entretien. Il est intelligent de consacrer plus de moyens au grand cycle, le domaine 3, et à l'adaptation au changement climatique. Selon lui, l'AERM fait preuve d'une plus grande efficacité en se focalisant sur ces nouveaux enjeux.

M. HOELTZEL répond à M. BOULY sur le sujet de la prime et de l'assainissement. Deux éléments importants sont à prendre en compte : la baisse de la prime relève d'une demande d'une des lettres de cadrage, d'une part, et d'une question budgétaire, d'autre part. Il n'est pas possible de conserver des moyens conséquents, pour soutenir l'investissement sur le domaine 2 sans baisser la prime. En ce qui concerne les réseaux d'assainissement, leur réduction permet toutefois d'honorer le plan triennal tout en répondant à la commande de modernisation des services publics d'eau d'assainissement en milieu rural et au respect des cibles prioritaires du programme de mesures.

M. HOELTZEL a par ailleurs bien noté la demande de porter un message cohérent vers l'extérieur. Dès l'approbation du programme, il est prévu des éléments de langage pour clarifier la nouvelle posture de l'AERM. Il est notamment planifié de réactiver les Commissions géographiques au début de l'année 2019, avec appui d'un cabinet de communication. La transition est compliquée pour les équipes en interne et pour les partenaires.

M. POTIER souscrit totalement à ce qu'a affirmé M. GEORGE, satisfait du travail renforcé de l'AERM sur le domaine 3, notamment sur les pollutions diffuses, et de la contribution de plus en plus importante de certains acteurs, permettant un rééquilibrage des redevances. Cependant, quelques points très négatifs sont à souligner. Le budget global, toujours en baisse et fluctuant et avec un plafond dont la profondeur de la morsure n'est pas maîtrisée, constitue un élément très négatif. La baisse du nombre d'ETP, - passant avec le 11^{ème} programme de 171 à 146 -, est également inquiétante. Malgré ces points de tensions, M. POTIER ne votera pas contre le programme, - par respect pour ses collègues -, mais ne pourra pas en toute conscience le soutenir lors du vote final.

Le Président souhaite recentrer les discussions sur le 11^{ème} programme. Il invite Mme MULLER à présenter les principaux enjeux et objectifs stratégiques du 11^{ème} programme.

Mme MULLER présente le 11^{ème} programme, et notamment ses principaux enjeux et objectifs stratégiques tels que transcrits dans le document programme soumis au vote du Conseil d'administration. Elle présente également la délibération générale sur laquelle l'avis du CA est requis.

Sur ce sujet, **le Président** remarque que l'organisation du dispositif est proche de l'exigence des crédits européens. Aujourd'hui, les décisions de subventions portent sur les projets autorisés et déjà relativement connus. Leurs exécutions doivent donc avoir commencé un an plus tard, sauf contentieux. Cependant, même en cas de contentieux, les porteurs de projet devraient être capables de tenir l'AERM au courant. Pour avoir conduit lui-même en tant que Chef de service de l'État un certain nombre d'opérations, le Président pense que c'est une saine discipline que d'encadrer l'instruction et la liquidation des aides. Mais c'est aussi une poursuite de changement culturel, une dimension à ne pas négliger.

M. HOELTZEL précise la portée du document-programme. L'AERM a souhaité y ajouter les principes directeurs, la philosophie du programme et les défis territoriaux. Elle permet aux bénéficiaires de comprendre la démarche de l'AERM avant de solliciter une aide de sa part. Vis-à-vis des « aides dormantes », il est vrai que le processus se rapproche de la gestion des fonds communautaires, mais peu d'autres référentiels permettent de normer ces éléments.

M. DARBOIS réaffirme sa difficulté à porter le message aux acteurs extérieurs à l'AERM, comme les architectes, urbanistes ou promoteurs immobiliers. Il est très important que le message passe de manière transversale, - dans tous les milieux -, et pas seulement au sein de l'AERM et ses partenaires.

M. DIETMANN s'interroge sur les contrats territoriaux : lorsqu'il est fait mention d'intercommunalités, de quelles intercommunalités s'agit-il ? Les EPTB et les EPAGE y sont-ils compris ?

Le Président reconnaît que cette précision est importante : les cibles sont les intercommunalités si tant est, qu'elles soient porteuses d'actions prioritaires. Pour autant, cela n'exclut pas de pouvoir contractualiser avec une agglomération.

M. DIETMANN reprend : il s'inquiète au sujet de la surveillance des milieux et de la diminution du personnel à tous les niveaux : agences de l'eau services de l'État, police de l'eau. Est-il envisagé, notamment dans le cadre de la montée en puissance des EPAGE et EPTB, de développer certains postes permettant une remontée permanente et quotidienne, des différents types de surveillance des milieux et des pressions ?

M. HOELTZEL affirme que, sur le bassin, le réseau de mesures est plus dense que le cadre réglementaire ne l'exige. Il est prévu qu'il soit optimisé et que ses dotations soient ajustées (domaine 1). Le 11^{ème} programme a pour objectif de créer un réseau de mesures nécessaires à l'AERM dans son travail de révision du SDAGE. L'AERM sera aussi en liaison avec l'AFB sur d'autres réseaux de mesures que l'AERM ne prévoit pas de gérer, notamment pour la biodiversité.

Mme NORMAND précise que cette association se fera avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité.

M. HOELTZEL rappelle cependant des expériences malheureuses, sur des réseaux locaux. L'AERM a pendant longtemps été en convention avec le Bas-Rhin sur le R.I.D qui a constitué, un réseau de qualité. L'AERM s'est cependant progressivement rendu compte de l'inutilité du niveau de finesse de ce réseau. Sans s'y opposer, il s'agit de porter une réflexion sur l'utilité pour l'agence d'éventuels réseaux locaux avant de les financer.

Le Président souhaite apporter une réponse complémentaire à M. DARBOIS à propos des contrôles sur le terrain. Un rapport doit être signé sous peu, qui propose des résultats à atteindre sur dix ans et la déclinaison de mesures stratégiques à mettre en place, notamment en termes d'amendes et d'action administrative pour renforcer la police de l'environnement.

M. TORTEROTOT ajoute quelques éléments pour la DREAL, dont la dimension est souvent associée au contrôle de police. Il introduit deux exemples de diversification des modes d'actions :

- Le suivi de l'hydrobiologie des cours d'eaux, tout d'abord : un dispositif a été mis en place par lequel les agents apportent des moyens et une coordination à l'échelle des bassins. Les laboratoires, dans certaines DREAL, assurent le cadrage de l'ensemble des points de mesure, la cohérence technique d'ensemble et 10% du travail de terrain. Le reste du travail de terrain est assuré par des bureaux spécialisés privés. La DREAL est dans une logique d'optimisation et de réflexion globale ;
- La création d'un système d'information sur la nature et les paysages : avec l'évolution de la politique générale de la donnée a été mis en place un système d'information sous la forme de plateformes. Ces plateformes permettent, - selon certaines règles -, de réunir un ensemble d'informations produites par un ensemble d'acteurs différents, et avec des modalités d'accès permettant par la suite un suivi.

M. WEINGERTNER ajoute, - au nom de l'AFB -, que les différents services se dirigent aujourd'hui vers la mutualisation des moyens. Prenant en exemple le suivi de la température de l'eau, réalisé par différents services comme les agences de l'eau, l'AFB ou la DREAL, il montre une convergence progressive des moyens pour mettre en place un réseau commun de suivi de la température.

Faisant suite à la remarque de M. DIETMANN concernant les suites judiciaires des constats et procès-verbaux, M. WEINGERTNER souligne qu'il s'agit aussi d'une préoccupation permanente de l'AFB. Il explique que cette thématique est, pour les parquets, complexe et très différente des sujets qu'ils traitent par ailleurs. C'est pourquoi son établissement a mis en place des actions de sensibilisation des parquets au sujet des questions environnementales. Une journée d'information organisée au Parquet général de Moselle a notamment été organisée, qui a aidé les acteurs juridiques à comprendre les enjeux environnementaux derrière les PV qu'ils reçoivent.

Le Président propose d'entrer dans le volet concernant les quatre délibérations à prendre.

M. HOELTZEL propose de passer rapidement en revue les délibérations d'aides qui sont soumises au vote du CA.

Mme MAUVIEUX présente les délibérations relatives au 11^{ème} programme.

Le Président met en valeur l'importance et reconnaît le travail de la Commission des Programmes. Il importera de faire preuve de pédagogie à l'égard des collectivités pour accompagner la transition. Il invite ensuite l'examen de la première délibération générale sur les recettes avant son vote.

La présentation en est faite par **Mme VALLON**.

M. DELALLE se demande si les sociétés rejetant du chlorure de sodium paient la redevance indiquée dans le programme.

M. HOELTZEL confirme que c'est bien le cas.

M. DELALLE note que le montant de cette redevance est très faible comparé à celui des autres redevances.

Le Président explique que ce n'est pas surprenant, puisque dans un cas on parle de grammes par litre et dans l'autre de milligrammes par litre.

Mme VALLON précise que l'intégralité des taux est plafonnée par la loi.

M. HOELTZEL conclut en indiquant aux membres du CA que cette présentation du nouveau cadre fiscal vient clore une série de présentations, portant sur les 4 délibérations soumises au vote

Le Président en rappelle les termes et les soumet au vote en proposant de commencer par les recettes.

2. Approbation du projet de délibération relatif au vote des taux des redevances

La délibération n°2018/24 sur l'approbation du projet de délibération relatif aux taux de redevances pour la période 2019-2024 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°2018/21 sur les dispositions générales communes applicables aux aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée avec une abstention.

La délibération n°2018/22 sur l'adoption des modalités d'aides des politiques d'intervention du 11^{ème} Programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée avec une abstention.

La délibération n°2018/23 sur l'adoption du document portant 11^{ème} programme pluriannuel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée avec une abstention.

Le Président remercie l'équipe de l'AERM et tous les membres de la Commission des Programmes. Sauf avis défavorable du CB, les travaux pour le 11^{ème} programme s'achèvent.

M. BAUER remercie les membres du CA pour ce vote, - qui valide un long travail -, et assure que les décisions prises vont dans le bon sens.

Le Président assure que cette progression est le résultat du savant dosage que la Commission des Programmes a su pratiquer.

V. Budget initial pour l'année 2019

1. Débat d'orientation relatif au budget initial pour l'année 2019

M. HOELTZEL présente la note qui a été produite et invite les membres du CA à faire des commentaires.

Le Président précise qu'une approbation formelle aura lieu en décembre 2018.

VI. Divers

1. Poursuite de la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo

Le Président introduit le dernier sujet, concernant le montant de l'indemnité kilométrique vélo pour les employés.

La délibération n°2018/25 relative à la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo est adoptée à l'unanimité.

M. DELALLE s'interroge sur la réactivation des commissions, notamment la Commission chlorure et, le cas échéant, des dates éventuelles prévues de cette réactivation. Par ailleurs, un retour sur les actions réalisées est-il prévu, par exemple sur le perchloréthylène ?

Mme MAUVIEUX précise que, sur la question du perchloréthylène et des financements apportés ainsi que des actions réalisées, la demande a bien été notée et sera traitée lors d'une prochaine Commission industrie.

Concernant la question précédente de M. DELALLE, **M. HOELTZEL** indique que la redevance relative aux rejets salins a été fixée à 83% du plafond légal possible. Il s'agit donc d'un taux d'imposition élevé. Concernant les soudières, le montant des redevances approche environ 500 000 euros par an.

Dernier sujet, des exemplaires de la charte d'engagement pour le changement climatique sont disposés au fond de la salle ; il importe de la signer. Enfin, le vote du programme qui vient d'avoir lieu est d'une importance cruciale, après une période trouble de plus de dix-huit mois. Le cadre d'actions apporte une stabilité attendue par les équipes. Il tient à remercier le CA pour sa confiance dans les équipes et dans leur travail.

Le Président remercie le CA pour la hauteur des débats.

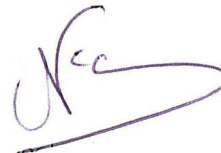
En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Nicolas FORRAY